



## COMPTE RENDU DU CHSCT D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 23 SEPTEMBRE 2021 EN VISIOCONFÉRENCE ET EN AUDIOCONFÉRENCE

Le CHSCT d'Administration Centrale s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux, assisté de Madame Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH, du Dr Williams JOSSE, de Mme Florence DEBIAIS, de Mme Dayan CISERANE, de Mme Rachida BELAYACHI, de M. Davy JACQUES, de M. Arnaud BEUCHER, Mme Soraya BERICHI, M. Erick GLIPPA et M. Philippe BENOIST, Dr LECOMTE, Mme Nadia SEDRAOUI, M. Gilles PEREIRA.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

**L'ordre du jour de la réunion était le suivant :**

- **1. Point sur l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national et point d'information sur la campagne télétravail ;**
- **2. Présentation de la cellule de veille ministérielle et des cellules de veille « locales » de prévention des RPS (pour information) ;**
- **3. Point d'étape sur le nouveau site de l'administration centrale (Projet Malakoff) (pour information) ;**
- **4. Point d'information sur la désignation des guides et serre-files ;**
- **5. Point d'étape sur les enquêtes DICOM et DGCS (pour information) ;**
- **6. Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent (pour information) ;**
- **7. Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés (pour information) ;**
- **8. Questions diverses.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président à 14H00.

En l'absence de déclaration liminaire, le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

### ➤ **POINT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL ET POINT D'INFORMATION SUR LA CAMPAGNE TELETRAVAIL**

M. Davy JACQUES, Conseiller national de Prévention, précise que le taux d'incidence en France est de 73 pour 100 000 ha sur 7 jours, soit une baisse de 7% ; toutefois, le taux d'incidence s'établit à 498 pour 100 000 ha pour la Guyane, 221 pour la Martinique et 171 pour la Guadeloupe.

Sur le télétravail :

- du 30 août au 3 septembre 2021, 16% des agents sont en présentiel à 100%, 21% sont en télétravail à 100%, 84% sont en télétravail au moins 1 jour par semaine, 0,1 % des agents sont en ASA ou à l'isolement 7 jours et le nombre moyen de jours télétravaillés est de 2,4% ;
- du 6 au 10 septembre 2021, 15% des agents sont en présentiel à 100%, 18% sont en télétravail à 100%, 85% sont en télétravail au moins 1 jour par semaine, 0,1% sont en ASA ou à l'isolement 7 jours et le nombre moyen de jours télétravaillés est de 2,3% ;
- du 13 au 17 septembre 2021, 17% des agents sont en présentiel à 100%, 8% des agents sont en télétravail à 100%, 83% des agents sont en télétravail au moins 1 jour par semaine, 0,4% des agents sont en ASA ou à l'isolement 7 jours et le nombre moyen de jours télétravaillés est de 2%.

Les représentants du personnel demandent communication écrite du tableau portant les précisions du pourcentage d'agents effectuant 1 jour, 2 jours et 3 jours de télétravail par direction.

Le président accepte la demande, précisant que la DRH a continué à compléter le tableau qui était transmis à la DGAFP avant le 1<sup>er</sup> septembre.

Mme LIRIS rappelle que la campagne de télétravail s'est achevée le 15 septembre dernier et que les services sont en train de répondre aux demandes des agents. La mise en œuvre effective du télétravail est programmée un mois après la clôture de la campagne soit au plus tard le 15 octobre 2021.

Le dispositif d'accompagnement des chefs de service et des BRHAG a été déployé depuis l'été et à compter du 10 septembre auprès des référents télétravail, sur les aspects juridiques et managériaux notamment. Les directions ont bénéficié d'un accompagnement soutenu sur la mise en œuvre pratique du télétravail et une FAQ est en cours de rédaction. Le dispositif en administration centrale s'articule autour de 3 jours de télétravail fixes ou flottants par semaine.

Un bilan sera présenté au CHSCT AC afin d'ouvrir la discussion sur les pratiques des différentes directions d'administration centrale.

### **➤ PRÉSENTATION DE LA CELLULE DE VEILLE MINISTÉRIELLE ET DES CELLULES DE VEILLE « LOCALES » DE PRÉVENTION DES RPS**

Le président demande au Dr JOSSE de présenter ce point.

Le Dr JOSSE précise que ce point sera présenté avec Mme Florence DEBIAIS, Chargée de mission sur la prévention des risques psychosociaux et adjointe du Dr JOSSE sur la santé au travail.

Il rappelle qu'en novembre 2017 le guide sur la gestion des situations difficiles a été validé. Il est urgent de mobiliser les acteurs de la prévention de façon pluridisciplinaire face aux signaux faibles, l'IGAS alertant les employeurs publics sur leur inaction face aux signaux faibles de RPS, ce qui conduit à intervenir le plus en amont possible pour éviter les CHSCT soient amenés à déposer des DGI.

Mme DEBIAIS précise que ces cellules s'inscrivent dans le cadre d'un programme triennal plus large et constituent un des axes de celui-ci. L'objectif est d'harmoniser les pratiques de traitement de la prévention des RPS en privilégiant la prévention primaire pour éviter d'arriver au tertiaire, en complémentarité avec l'action des CHSCT.

La cellule de veille ministérielle recense les cellules locales, organise des réunions régulières avec les acteurs locaux, les accompagne sur des situations individuelles et/ou collectives, centralise les bilans des cellules locales, coordonne leurs actions en lien avec le conseiller nationale de prévention.

La cellule nationale est composée du DRH ou de son représentant, du chef du département QVT/Médecine/Handicap ou chef de mission QVT/SST, du conseiller national de prévention, de la chargée de mission RPS, de la conseillère technique nationale de service social, de la psychologue du travail et d'un membre du CHSCT.

Au sein de chaque DAC, la cellule est chargée de détecter les RPS, d'anticiper les situations génératrices de mal-être au travail pour la mise en œuvre d'une prévention adéquate, contribuer à une vigilance bienveillante du collectif de travail. Elle réunit l'ensemble des acteurs de la prévention compétente en matière de RPS et fonctionne sur la base d'un code de déontologie adopté par ses membres lors de sa constitution, déterminant les conditions et modalités de sa saisine.

En cas d'urgence, le chef de service est alerté sur les situations difficiles et la cellule a pour objectif de favoriser les échanges entre les différents acteurs afin qu'ils définissent des recommandations concrètes à mettre en œuvre rapidement.

La cellule peut être saisie par l'agent qui sollicite, par écrit, un membre de la cellule, ou par un des membres de la cellule qui a connaissance d'une situation préoccupante ou par le chef de service ou son représentant en cas d'urgence.

Les représentants du personnel s'interrogent sur l'utilité de ce dispositif et sur le choix opéré d'un seul membre du CHSCT participant à la cellule.

Le Dr JOSSE précise que la cellule de veille opérera en amont dans la prévention des risques psychosociaux.

Le président ajoute que ces cellules participent à la professionnalisation du système de prévention dans le cadre du management de la santé et de la sécurité au travail car les services doivent sortir des situations de RPS, engagement fort des ministères sociaux qui implique une organisation efficace.

Les représentants du personnel regrettent l'absence d'articulation des cellules avec les CHSCT.

Le président rappelle que la mise en place de ces cellules répond à une recommandation de l'IGAS dans le cadre de l'OTE, la cellule étant complémentaire aux instances légales.

**L'UNSA souhaiterait avoir une visibilité sur le plan global triennal et non sur un des axes de celui-ci.**

➤ **POINT D'ÉTAPE SUR LE NOUVEAU SITE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE (PROJET MALAKOFF)**

M. GLIPPA précise que la livraison du bâtiment est programmée pour 2027.

M. BENOIST rappelle que le bilan de concertation est prévu pour début 2022 et que la démolition du bâtiment de l'INSEE débutera fin 2022 sur une période de 18 mois.

La DFAS viendra régulièrement faire le point sur le sujet.

➤ **POINT D'INFORMATION SUR LA DESIGNATION DES GUIDES ET SERRE-FILES**

M. BEUCHER précise que la période de pandémie a entraîné la suspension des exercices d'évacuation qui sont habituellement programmés tous les trimestres pour l'acquisition de réflexes, l'identification de la signalétique, des escaliers, des points de rassemblement, etc.

Il rappelle que la désignation des guides et serre-files ne répond pas à une obligation réglementaire mais à une longue pratique au sein de nos ministères.

Il précise que la DFAS demandera aux BRHAG une forte implication des managers afin de former un nombre plus important d'agents par zone. Il rappelle que la formation est obligatoire pour les nouveaux arrivants.

Un retour d'expérience sur les exercices d'évacuation sera communiqué au CHSCT AC.

➤ **POINT D'ÉTAPE SUR LES ENQUETES DICOM ET DGCS**

Le Dr JOSSE précise que pour la DICOM, les entretiens ont eu lieu et le rapport est en cours de rédaction.

En ce qui concerne la DGCS, les entretiens ont débuté et se poursuivent.

➤ **EXAMEN DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AUX REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ET DANGER GRAVE ET IMMINENT (POUR INFORMATION)**

M. Davy JACQUES précise que trois inscriptions figurent dans le registre santé et sécurité au travail et concernent le site de Mirabeau : présence de pigeons dans le faux-plafond qui a conduit la DFAS à faire installer des grilles de protection ; des rongeurs dans certains bureaux pour lesquels une entreprise spécialisée est intervenue et un risque de chute au niveau du parking qui a conduit à une opération de nettoyage, qui devra être complétée par des travaux d'étanchéité.

➤ **EXAMEN DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉS (POUR INFORMATION)**

M. Gilles PEREIRA précise que 6 accidents ont été déclarés, 2 de service concernant 2 femmes et 4 de trajet dont ont été victimes 1 homme et 3 femmes. Ces accidents ont concerné 2 titulaires de catégorie A, 2 titulaires de catégorie B et 2 contractuels de catégorie B. 5 accidents sont liés à une chute un accident de trajet a été causé par un heurt à vélo.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Sur le rapport annuel Veritas concernant le site Mirabeau, M. GRAU précise que la vérification a été effectuée et que les dates d'intervention figurent dans le document. Le propriétaire a mentionné une échéance au 4 octobre 2022, compte tenu des délais de livraison actuellement de six mois environ pour les extracteurs qu'il a justifié avoir commandé. Les autres interventions ont été réalisées.
  
- Sur la demande d'organisation d'un groupe de travail relatif à la restauration sur les sites de Duquesne et de Montparnasse, le président demande à Mme SEDRAOUI de faire au plus vite : une réunion sera programmée au cours de la première quinzaine de novembre et une réunion sur l'action sociale au mois de décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, en l'absence de question complémentaire, le président remercie les participants et clôt la séance.

Clôture de la réunion à 16H50.